

Zeitschrift: Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport

Herausgeber: École fédérale de sport de Macolin

Band: 47 (1990)

Heft: 3

Artikel: Les installations de sport en point de mire : création d'une section suisse de l'IAKS

Autor: Fleischmann, Theo

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-998193>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Les installations de sport en point de mire

Création d'une section suisse de l'IAKS

Theo Fleischmann, chef de la section des installations sportives à l'EFSM
Traduit par Michel Burnand et adapté par Yves Jeannotat

La CFS compte, dans sa structure, une sous-commission chargée du domaine des «installations de gymnastique et de sport»: Lors d'une réunion élargie (ASS) des représentants de ses nombreux groupes de travail, elle s'est penchée, après les habituels échanges d'informations, sur le problème du marquage des terrains de jeu et sur la création récente d'une section suisse du Groupe international de travail pour les équipements de sport et de loisirs (IAKS), événement d'une portée non négligeable si l'on sait qu'elle aura pour tâche de défendre les intérêts du groupe sur le plan international. (Y.J.)

Normes et recommandations

Après une longue et difficile période d'élaboration, les groupes de travail pour les «installations de plein air» et pour les «bâtiments» ont enfin terminé la mise au point de projets qui ne demandent plus qu'à être revus par des spécialistes, avant d'être publiés. Les «directives d'exécution des installations sportives de plein air et des salles» devraient, de fait, si tout va bien, être disponibles à l'automne de cette année (1990).

Le document qui concerne les installations de plein air est très détaillé. Il remplacera la partie technique du fascicule de l'EFSM intitulé «Revêtements de sol synthétiques outdoor». Quant à celui qui se rapporte aux salles, il se réfère au document dit «Revêtements de sol indoor» et il se limite, donc, aux généralités. En conséquence de cela, la section des installations séparera, à l'avenir, la partie technique de ses documents sur les revêtements, de celle qui contient une vue d'ensemble du marché.

Revêtements sportifs et environnement

Quatre groupes de travail étudient les problèmes liés au «gazon naturel», à l'«élimination des déchets», aux «substances nuisibles» et au «drainage». Dans ces deux derniers cas, la corroboration et la quantification des résultats obtenus nécessitant de vastes examens de laboratoire, dont certains à plus ou moins long terme, seul un bilan intermédiaire peut être pris en compte. Il se présente comme suit:

- L'interdiction de poser des revêtements contenant du mercure est confirmée; ce procédé a des répercussions, rétroactivement, sur l'incinération des anciens revêtements de ce genre.
- Les substances carbonées organiques dissoutes posent problème. Leurs valeurs mesurées se situent tout juste à l'intérieur de la limite admise. Les recherches sur leur origine

font de plus en plus penser que ces substances proviennent du granulé EPDM et non du polyuréthane.

- Les quantités mesurées de zinc, d'azote, de phosphore et de sels sont inférieures aux valeurs limites tolérées.

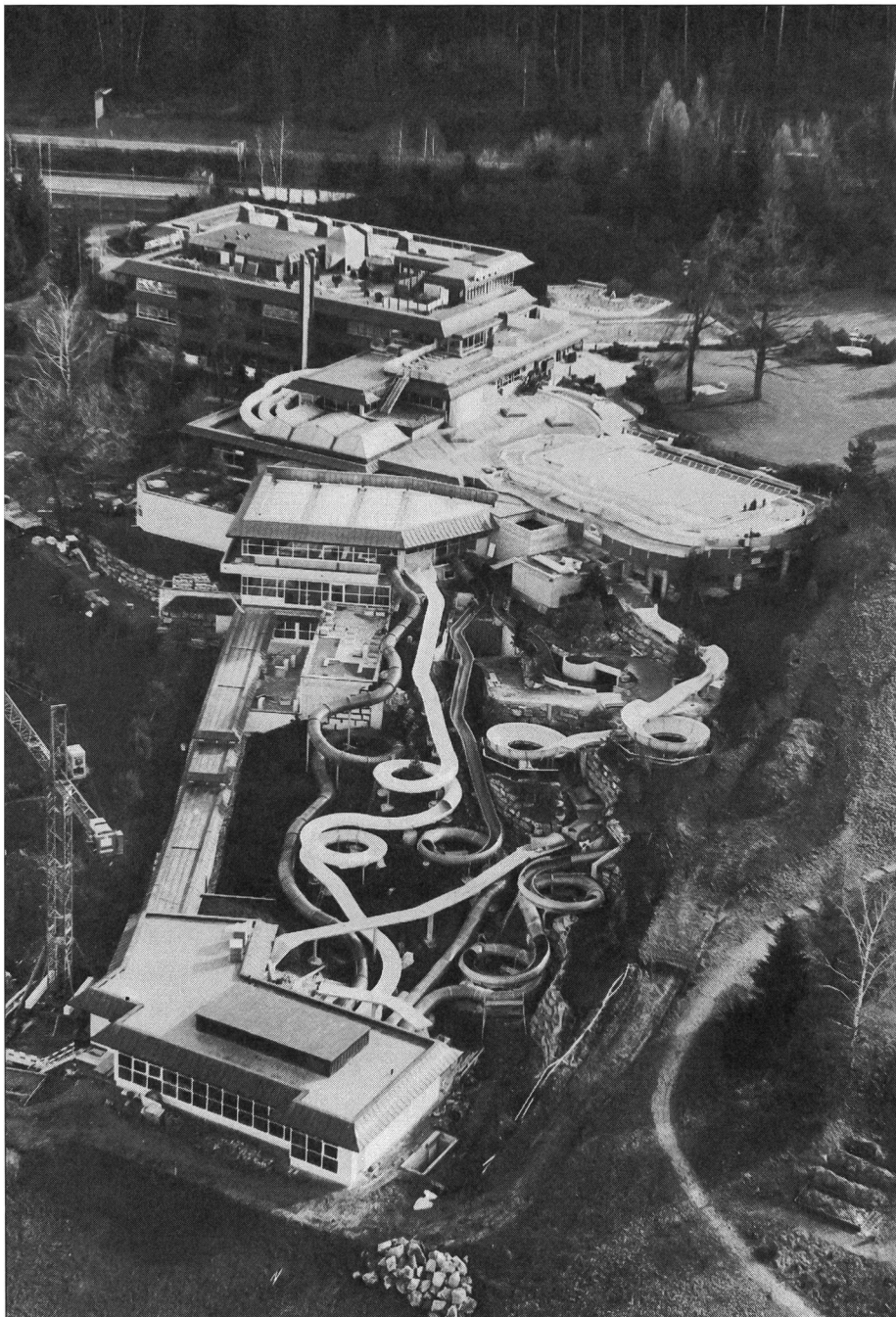
La qualité de l'eau potable ou de l'eau de pluie a compliqué le travail en laboratoire et, notamment, les essais faits dans le terrain. Elle a parfois considérablement faussé les résultats par sa teneur en substances toxiques.

Sécurité des installations sportives

Tant l'Association suisse de football que la Ligue suisse de hockey sur glace ont réagi très vite et efficacement face à l'évolution de ces derniers temps. Christian Morge, président de la Commission des installations de l'ASF, met l'accent sur les mesures d'organisation à prendre pour assurer la sécurité, tout



Gazon artificiel sablé de l'EFSM; il respecte l'environnement!



Le fameux toboggan d'«Alpamare», à Pfäffikon.

en montrant que cet aspect est étroitement lié à celui de la construction.

L'ASF a élaboré une conception visant à protéger les joueurs et les spectateurs, conception qui, grâce à une liste de pointage, est d'un emploi facile:

- Elle décrit les tâches des organes chargés de la sécurité;
- Elle définit clairement les compétences.

La LSHG, pour sa part, est arrivée à des conclusions semblables. Dans le domaine des constructions, on est d'avis qu'il faut séparer rigoureusement les voies de transit des joueurs, des arbitres, des personnalités invitées et officielles et des différents groupes de spectateurs (fan-clubs!). On s'est également aperçu que des vestiaires trop pe-

tits contribuaient à attiser l'agressivité des joueurs, tout comme un nombre insuffisant de caisses et d'accès, celle des spectateurs.

En aucun cas le coût, parfois très élevé, des mesures de sécurité ne devrait avoir des effets limitatifs.

C'est d'une façon toute différente que la question de la sécurité se pose pour les toboggans installés dans les piscines de loisirs toujours plus nombreuses. Le nombre des accidents enregistrés dans ce domaine ne ressort pas de statistiques, mais le Bureau suisse de la prévention des accidents envisage de rédiger une brochure à ce sujet (parution probable: premier semestre 1990).

Représentant du bpa et issu des milieux du sport, Jörg Stäubli a expliqué

que cette initiative a été prise à la suite de la multiplication des questions posées en la matière, à un certain malaise de toutes les parties concernées, et surtout à la nouvelle génération de toboggans qui va bientôt faire son apparition. L'émulation qui règne dans ce secteur a conduit à la construction d'installations de plus en plus spectaculaires: toboggans «kamikaze», toboggans à sauts, etc. Il existe même déjà des «parcs à toboggans», où manque toute autre possibilité de baignade et de natation!

Tracé des aires de jeux

Frédéric Léchet est l'auteur d'un document («Tracé des aires de jeux») publié récemment par l'EFSM. Cette brochure a été réalisée par la Documentation suisse du bâtiment, qui la diffuse avec l'Ecole de Macolin sur le plan international. Elle porte sur les surfaces de tous les jeux «classiques» de compétition et de loisirs, surfaces dont les dimensions réglementaires ont été vérifiées en collaboration avec les fédérations sportives concernées.

Les limites et les possibilités de marquage des aires de jeux constituent également un sujet de débats, notamment lorsque c'est la salle qui est concernée. La quantité des marques ne posant guère de problèmes dans les salles simples ce sont surtout les salles triples qui retiennent l'attention. La première question qui se pose est de savoir si les tracés doivent être les mêmes dans les trois unités. Les avis divergent à ce propos. Les lignes des surfaces de badminton, notamment, posent des problèmes de «clarté». Certes, le spécialiste s'y retrouvera toujours, car il «sent» les dimensions du terrain. Mais il en va autrement des écoles, pour lesquelles il est indispensable de disposer de tracés très clairs. Or, il semble qu'un marquage différent dans les unités de salles multiples place ces mêmes milieux scolaires – ou en tout cas certains d'entre eux – devant des difficultés insurmontables sur le plan de l'organisation. La solution consiste, par conséquent, à analyser à fond les besoins et de procéder à une appréciation réaliste des possibilités d'organisation.

Une chose est admise par tous: dans les salles triples munies d'installations pour les spectateurs, la disposition asymétrique des surfaces placées dans le sens de la longueur, ou de certaines d'entre elles, ne constitue pas un inconvénient. La salle de Chiètres (canton de Fribourg) est un modèle du genre.

Des expériences très diverses ont été faites dans le domaine des tracés en athlétisme et en tennis. Pour ce qui est de la première de ces deux spécialités, le taux d'utilisation des revêtements non résistants aux chaussures à pointes



Comment s'y retrouver dans toutes ces lignes?

par les clubs est souvent très bas et, au niveau de l'école, il dépend essentiellement des penchants et des connaissances du maître d'éducation physique.

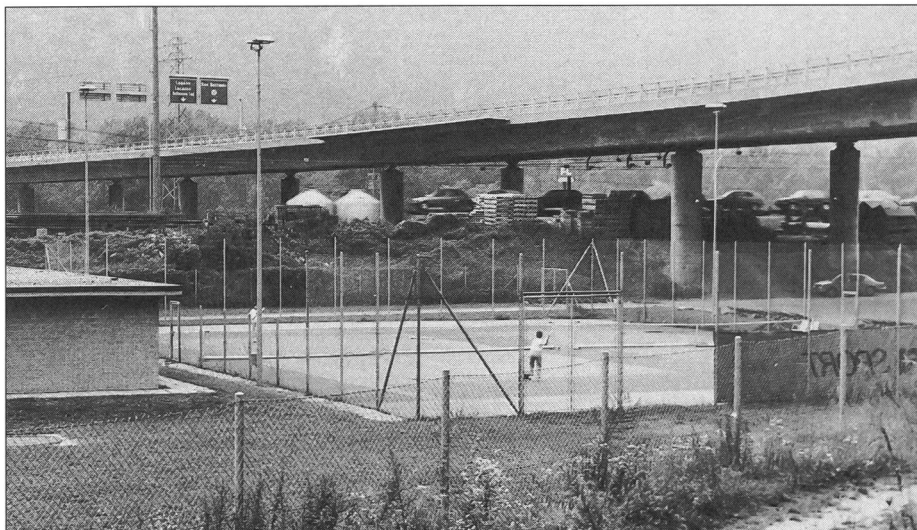
Quant au tennis, le marquage de courts dans le sens de la longueur est une question de place avant tout. Une disposition en largeur n'est pas judicieuse, vu le manque de dégagement, et cela d'autant plus qu'au niveau scolaire, ce sport peut très bien se pratiquer sur un terrain de volleyball. Dans ces deux cas, on ne peut pas non plus établir de règle valable pour toutes les situations.

Reste la meilleure utilisation à faire des installations existantes. Des recherches sont menées à ce sujet, dont les résultats devraient être publiés à l'automne 1990. Mais on s'aperçoit d'ores et déjà qu'il va falloir agir de façon différenciée selon la situation géo-

graphique, selon que l'on a affaire à une zone urbaine, rurale ou touristique, selon que les mesures d'organisation entraînent des frais ou non!

L'avenir des normes et des recommandations

On peut se demander s'il incombe vraiment à la sous-commission de la CFS et à l'EFMS – donc, en fin de compte, à l'Etat – de créer des normes. En l'absence d'une alternative, Urs Baumgartner, vice-directeur de l'EFMS, répond par l'affirmative, et ceci en invoquant, entre autres, des arguments d'ordre traditionnel et historique. Un autre avantage réside aussi dans l'existence d'installations à peu près uniformes à travers le pays tout entier. Or, on le sait, dans le domaine scolaire – et il est très important – le sport est la seule matière à faire l'objet d'un programme national unifié.



Environnement bien peu propice à la pratique du sport!

Création d'une section suisse de l'IAKS

Dans tous les secteurs, notre pays est concerné par l'échéance européenne de 1992/93. La création d'une section suisse du Groupe international de travail pour les équipements de sport et de loisirs (IAKS) peut donc être considérée comme un événement important. Cette institution aura pour tâche de défendre les intérêts du pays à l'étranger et de servir, ponctuellement, de plate-forme de discussion entre les planificateurs et les services administratifs d'une part, les fournisseurs et les constructeurs d'autre part. Rappelons que l'IAKS date officiellement de 1965 et que le groupement entretient des contacts étroits avec le Comité international olympique (CIO), l'Association générale des fédérations internationales de sport (AGFIS), le Conseil national des sciences du sport et de l'éducation physique et l'Union internationale des architectes (UIA). Le Comité de la section suisse est composé de représentants de la Confédération, des services cantonaux et municipaux des sports, des universités, des fédérations de l'industrie des revêtements de sol et des fournisseurs d'engins et autres accessoires de sport.

Comité actuel de la section suisse de l'IAKS

U. Baumgartner, vice-directeur de l'EFMS (président)

F. Imesch, directeur de l'ASS (vice-président)

B. Brünisholz, président de la sous-commission de la CFS pour les installations de gymnastique et de sport

R. Bron, chef de l'Office cantonal vaudois de l'éducation physique de la jeunesse

G. Felli, chef du Service des sports de la ville de Lausanne

Ch. Morage, président de la Commission des installations de l'ASF

A. Rabiolio, président de la Commission des installations de la LSHG

M. Geissbühler, de l'Institut des sports et des sciences du sport de l'Université de Berne

H. Kipfer, Alder + Eisenhut SA, fabricant d'engins de sport

H. Scheurer, Walo Bertschinger SA, revêtements de sol

R. Meuli, architecte